

Référence : C.N.161.2025.TREATIES-XIX.47 (Notification dépositaire)

ACCORD INTERNATIONAL SUR LE CACAO, 2010
GENÈVE, 25 JUIN 2010

NICARAGUA : ACCEPTATION DES AMENDEMENTS DE 2022
À L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LE CACAO, 2010¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 3 avril 2025.

Le 4 avril 2025



¹ Voir notifications dépositaires C.N.405.2022.TREATIES-XIX.47 du 30 novembre 2022 (Amendements à l'Accord international sur le cacao, 2010) et C.N.220.2023.TREATIES-XIX.47 du 28 juillet 2023 (Amendements à l'Accord international sur le cacao, 2010).